

B.I.O. BLAST 100S

HMIS		NFPA	Equipement de protection individuelle	
Santé	2	2	  	
Risque d'incendie	1	1		
Réactivité	0	0		

Numéro de révision: 1

Date de révision: 2005-11-29

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Nom du produit: B.I.O. BLAST 100S

MSDS #: MS0100403

Code du produit: 11343803, 13191851

Utilisation recommandée: Biocide et conservateur.

Producteur, importateur, fournisseur:
 US Headquarters: Canadian Headquarters
 JohnsonDiversey, Inc. JohnsonDiversey - Canada, Inc.
 8310 16th St. 2401 Bristol Circle
 Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Oakville, Ontario L6H 6P1
 Phone: 1-888-352-2249 Phone: 1-800-668-7171
 MSDS Internet Address:
 www.johnsondiversev.com

Téléphone en cas d'urgence: 1-800-851-7145 (Prosar); 1-651-917-6133 (Int'l Prosar); 01-800-710-3400 (México)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des premiers secours

AVERTISSEMENT. PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU. NOCIF OU MORTEL SI AVALÉ. PEUT ÊTRE NOCIF SI ABSORBÉ PAR LA PEAU. NOCIF EN CAS D'INHALATION .

Principales voies entree: Peau. Yeux. Inhalation.
Contact avec les yeux: Irrite modérément les yeux.
Contact avec la peau: Cause des irritations cutanées . Le contact avec la peau pourrait causer des réactions allergiques chez certaines personnes .
Inhalation: Peut irriter le nez, la gorge, et les voies respiratoires.
Ingestion: Peut causer la mort si ingéré . Il n'est pas probable que l'ingestion accidentale de petites quantités lors des opérations de manipulation normales cause des lésions; néanmoins, l'ingestion de plus grandes quantités pourrait entraîner de graves lésions et même la mort . Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants Dangereux

Composant(s)	N° CAS	% en poids	DL50 Orale	DL50 Cutanée	CL50 Inhalatoire
Agent de conservation	533-74-4	90 - 100%	320 mg/kg (rat)	7 g/kg (rabbit)	8.4 g/m ³ (rat)

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux: Tenir la paupière ouverte et rincer lentement et doucement à l'eau pendant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles cornéennes, le cas échéant, après les 5 premières minutes, puis continuer de rincer les yeux. Consulter un médecin immédiatement .

Contact avec la peau: Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes . En cas d'irritation, consulter un médecin .

Inhalation: En cas de problème de respiration, respirer de l'air frais . Si la personne ne respire pas, composer le 911 ou appeler au service d'ambulance, puis administrer la respiration contrôlée, préférablement de bouche à bouche .

Ingestion: Appeler immédiatement un médecin ou le centre antipoison.
 Si la personne lésée peut avaler, faire siroter un verre d'eau.
 Ne pas provoquer de vomissements à moins d'indication par un centre anti-poison ou un médecin.
 . Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Avis aux médecins: Traiter de façon symptomatique.

Conditions médicales aggravées: Les personnes présentant des difficultés de la cutané préexistantes peut être plus susceptible aux effets irritants

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés: Poudre, eau pulvérisée, mousse .

Dangers spécifiques:	Non applicable
Risques Inhabituels	Pourrait former un mélange poussière-air explosif . Les mélanges poussière-air inflammables peuvent se former au niveau de concentration de 30 g par m3 d'air.
Méthodes particulières d'intervention:	Aucune méthodes spéciale n'est requise
Équipements spéciaux pour la protection des intervenants:	Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:	dioxyde de carbone .

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles:	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Enlever toute source d'ignition. Assurer une ventilation adéquate.
Méthodes de nettoyage:	L'écoulement de l'eau peut être nocif pour l'environnement. Cette substance est toxique pour les poissons. Ne pas la décharger dans les lacs, rivières, étangs ou eaux publiques à moins d'autorisation NPDES . Balayer et ramasser toute matière déversée, toute substance contaminée ou toute autre matière déversée à l'aide de dispositifs propres; mettre ces substances dans des contenants en plastique propres et secs aux fins d'élimination. Garder au sec; la substance mouillée risque de libérer du méthylisothiocyanate . Ne pas tenter de nettoyer avec de l'eau .

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique:	Dans les processus où il y a risque de génération de poussières ou de particules aéroportées, il faut assurer une aération adéquate conformément aux bonnes pratiques de ventilation .
Équipement de protection individuelle	
Protection des yeux:	Lunettes de protection chimique.
Protection des mains:	Gants résistants aux produits chimiques . Comprend gants en caoutchouc
Protection de la peau et du corps:	En cas d'exposition importante, porter des vêtements de protection appropriée .
Protection respiratoire:	Dans les processus où il y a risque de génération de poussières ou de particules aéroportées, l'on recommande le port d'un masque respiratoire approuvé par le NIOSH et la société MSA . Si les conditions du travail exigent l'emploi d'un appareil respiratoire, suivre les recommandations de protection respiratoire de OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2.
Mesures d'hygiène:	A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique:	Poudre	Masse volumique apparente:	Pas d'information disponible
pH:	Pas d'information disponible	Dilution pH:	Pas d'information disponible
Aspect:	poudre	Densité gazeuse:	Pas d'information disponible
Couleur:	Blanc	Vitesse d'évaporation:	Pas d'information disponible
Odeur:	Pas d'information disponible	Point/intervalle d'ébullition:	indéterminé
Densité:	0.75 g/cc	Point/intervalle de fusion:	Indéterminé
Densité:	Pas d'information disponible	Température de décomposition:	indéterminé
Teneur (%) en COV (composés organiques volatils):	Pas d'information disponible	Température d'auto-inflammabilité:	Pas d'information disponible
Point d'éclair:	Sans objet	Viscosité:	Pas d'information disponible
Solubilité:	légèrement soluble	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Pas d'information disponible
		Solubilité dans d'autres solvants:	Pas d'information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité:	Stable dans des conditions normales.
polymérisation:	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas
Produits de décomposition dangereux:	La décomposition pourrait produire des émanations, de la fumée, des oxydes de carbone et des hydrocarbures . Il pourraient se former de la bisulfure de carbone et de l'hydrogène .
Conditions à éviter:	Protéger de la chaleur.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë
Information sur les composants: ORALE DL50 estimé entre 500 - 200 mg/kg
Voir la Section 3

Toxicité chronique: Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées..

Effets spécifiques

effets cancérogènes: Aucun connu
effets mutagènes: Aucun connu
Toxicité reproductrice: Aucun connu
Effets sur l'organe-cible: Aucun connu

Composants Dangereux

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information environnementales En cas d'utilisation adéquate, ce produit ne provoque pas d'effets négatifs sur l'environnement

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets de résidus / produits non utilisés:
Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT/TDG: S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

Tous les éléments de ce produit sont énumérés dans les inventaires suivants: États-Unis (TSCA), Canada (DSL/NDL), Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Australie (AICS), Corée (ECL), Japon (ENCS), Philippines (PICCS), Chine (IECSC).

Réglementation des É.-U.

EPA Reg. No. : 9386-13-3635

Proposition 65 de la Californie: Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie

LOI DU DROIT DE SAVOIR DE L'ÉTAT

Composant(s)	N° CAS	MARTK:	NJRTK:	PARTK:	RIRTK:	ILRTK:	CTRTK:
Agent de conservation	533-74-4	-	Listed	-	-	-	Listed

CERCLA / SARA

Composant(s)	N° CAS	% en poids	CERCLA/SARA RQ (lbs)	Section 302 TPQ (lbs)	Section 313
Agent de conservation	533-74-4	100			Listed.

Canada

WHMIS: Non controle.

PCP No. : 27830

16. AUTRES INFORMATIONS

Cause de la révision: Non applicable
Préparé par: NAPRAC
Conseils supplémentaires: Aucune

Avis au lecteur: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède de toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.